



VILLE de BOURTH

MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 18 janvier 2019, à 20 heures 00.

Objet de la réunion

- Convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune pour l'éclairage public isolé au hameau de Beaufour,
- Budget Val d'Iton/budget communal: écritures comptables sur exercice 2018,
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune de Bourth,
- Publicité bulletin municipal 2019,
- Modification statutaire de l'INSE - compétence assainissement,
- INSE et compétence eau potable: proposition de représentants,
- Modification du tableau des effectifs,
- Résolution de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 10 janvier 2019

